



# La reconnaissance sectorielle dans le secteur Automobile.

Aller plus loin...



## SOMMAIRE

- 03 INTRODUCTION
- 04 QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE SECTORIELLE ?
- 08 QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE SECTORIELLE PEUT VOUS APPORTER ?
- 10 COMMENT DEVENIR FORMATEUR ET/OU EXAMINATEUR ?
- 12 LE DÉLÉGUÉ À LA TUTELLE IFAPME, VOTRE PARTENAIRE DANS LA FORMATION DES APPRENANTS
- 14 NOTES

## INTRODUCTION

L'IFAPME et EDUCAM se réjouissent de l'intérêt que vous portez à l'avenir des jeunes et de votre entreprise. Accueillir un apprenant au sein de votre équipe apporte incontestablement de multiples avantages :

- Pour l'apprenant d'abord qui profite d'une expérience professionnelle et qui peut, par la même occasion, suivre l'évolution technologique au jour le jour.
- Pour vous ensuite qui bénéficiez d'une main-d'œuvre motivée.  
La formation en alternance vous permet aussi de transmettre votre savoir-faire à de futurs travailleurs.

L'objectif de cette brochure est de vous présenter la reconnaissance sectorielle, le rôle que l'entreprise est appelée à jouer dans ce dispositif et les avantages que la reconnaissance peut vous apporter.

Depuis 2001, l'IFAPME et EDUCAM ont rassemblé leurs efforts afin de mieux former les apprenants. Une Commission sectorielle de l'automobile rassemblant des membres de l'IFAPME (délégués à la tutelle notamment), des Centres du réseau IFAPME, de FEDERAUTO, de la CSC-Métal et de la FGTB-MWB (anciennement FGTB-Métal) a été créée.

Son objectif est de mettre en place toute une série d'actions visant à **améliorer le niveau de qualification des apprenants, la formation des apprenants et le suivi des apprenants en entreprise.**

IFAPME : 0800 90 133 (numéro vert)  
EDUCAM : 02 778 63 30 (numéro général)  
[www.ifapme.be](http://www.ifapme.be)  
[www.educam.be](http://www.educam.be)

## 1. QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE SECTORIELLE ?

La reconnaissance sectorielle est née d'une collaboration entre EDUCAM et l'IFAPME d'une part, entre EDUCAM et le réseau SYNTRA<sup>1</sup> d'autre part. L'objectif poursuivi est d'**améliorer la formation des apprenants en alternance pour que leurs compétences répondent mieux aux exigences grandissantes du secteur.**

Les partenaires ont senti la nécessité d'instaurer une évaluation permettant d'appréhender le niveau réel des apprenants par rapport aux profils de métier définis par le secteur, **c'est ainsi qu'est née la reconnaissance sectorielle.** Il s'agit de deux évaluations qui, si elles sont réussies, débouchent sur l'obtention d'une reconnaissance sectorielle.

**En d'autres mots, si un jeune se présente avec une telle reconnaissance, cela veut dire qu'il a acquis les compétences relatives au métier dont il est question.**

Dans la section *garage*, deux reconnaissances sectorielles "métier" ont été retenues : **mécanicien d'entretien** et **mécanicien polyvalent**<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Pendant de l'IFAPME en Région flamande.

<sup>2</sup> Les termes "aide-mécanicien" et "mécanicien" sont encore d'usage jusqu'à l'année scolaire 2008-2009 où ils seront remplacés par les termes "mécanicien d'entretien" et "mécanicien polyvalent".

## COMMENT FONCTIONNE LA RECONNAISSANCE SECTORIELLE ?

Quand l'apprenant a acquis la **reconnaissance sectorielle de "mécanicien d'entretien"**, il doit passer les reconnaissances partielles (ligne pointillée dans le schéma ci-dessous) :

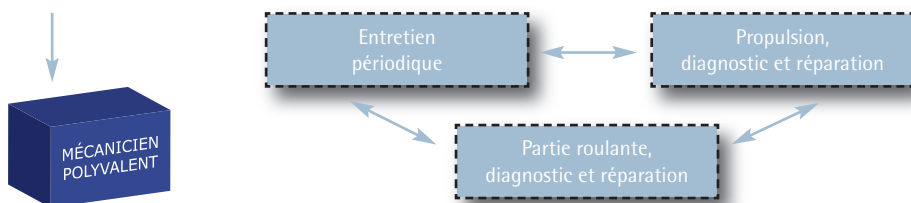
- entretien périodique,
- propulsion – diagnostic – réparation,
- partie roulante – diagnostic – réparation.

L'obtention de ces trois reconnaissances partielles donne lieu à l'attribution de la **reconnaissance métier de "mécanicien polyvalent"**.

**DEUXIÈME ANNÉE D'APPRENTISSAGE :**



**TROISIÈME ANNÉE D'APPRENTISSAGE :**



Si seulement une ou deux reconnaissance(s) partielle(s) sont acquises par l'apprenant, ces dernières restent valables. L'apprenant pourra repasser les autres reconnaissances partielles, à condition :

- qu'il ait une expérience professionnelle de minimum 6 mois dans le métier concerné,
- qu'il ait suivi les remédiations données au Centre de formation.

L'apprenant commençant sa formation en septembre 2007 suivra les modules de formation spécifiques à la reconnaissance sectorielle dans les matières électrotechniques au cours des trois années de son apprentissage, selon des niveaux de complexité croissante.

Les évaluations sectorielles seront organisées comme suit :

- l'évaluation de "mécanicien d'entretien" aura lieu durant la seconde année d'apprentissage, pendant le mois de mars 2009 ;
- l'évaluation de "mécanicien polyvalent" aura lieu durant la troisième année d'apprentissage, pendant le mois de juin 2010.

## QUEL EST VOTRE RÔLE DANS CE DISPOSITIF ?

Vous suivez l'évolution de l'apprenant tout au long de son parcours et lui faites acquérir les savoirs, savoir faire et savoir faire comportementaux en lui donnant le goût du métier.

Il est important que les tâches que l'apprenant effectue dans votre entreprise soient en adéquation avec son parcours de formation en Centre. Il existe plusieurs outils (carnet d'alternance notamment) qui vous permettront de suivre cette évolution. Nous vous recommandons plus que vivement de les utiliser, votre délégué à la tutelle pourra vous aiguiller dans cette démarche.

## LA RECONNAISSANCE SECTORIELLE TECHNICIEN M.D.A.

Au terme de son apprentissage, le jeune qui a obtenu la reconnaissance sectorielle "mécanicien polyvalent" peut poursuivre sa formation en alternance. Après un an et demi de formation au niveau "chef d'entreprise", il peut se présenter à l'épreuve de reconnaissance sectorielle "**technicien en maintenance et diagnostic automobile**". Cette formation de haut niveau permet aux apprenants d'acquérir les compétences nécessaires pour effectuer les tâches complexes de diagnostic et de réparation.

**Une véritable perle rare formée en Centre et en entreprise, répondant pleinement aux avancées technologiques des véhicules d'aujourd'hui et de demain, et qui sera un atout majeur pour votre entreprise !**




Passez à la vitesse supérieure  
...et roulez loin !

## 2. QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE SECTORIELLE PEUT VOUS APPORTER ?

Dans un premier temps, la reconnaissance sectorielle a été mise en place pour identifier le niveau réel des apprenants et mieux cerner leurs difficultés éventuelles. Cela a permis de mettre en place des actions (formations complémentaires, suivi en entreprise,...) permettant aux apprenants d'**acquérir toutes les compétences nécessaires à l'exercice du métier choisi et tel que défini par les professionnels du secteur.**

Rapidement, la reconnaissance sectorielle est devenue un objectif en soi : elle est en effet la garantie pour le patron et l'apprenant que celui-ci a bien acquis les compétences nécessaires à l'exercice du métier. **C'est donc une garantie pour vous, employeur, que l'apprenant a bel et bien acquis les compétences nécessaires à l'exercice de sa profession. Un atout pour faciliter vos embauches !**

D'autre part, la reconnaissance sectorielle a permis de mettre en place des formations électrotechniques issues de la formation continue. Les jeunes qui se présentent dans votre entreprise et qui ont cette reconnaissance sectorielle ont donc déjà suivi des modules de formation électrotechnique et connaissent la manière et les exigences de la formation continue. Encore un atout !

A blue-tinted close-up photograph of a car's rearview mirror and its metal frame. The mirror is in the foreground, reflecting a blurred scene. The background shows the interior of a car, including the dashboard and steering wheel, all rendered in shades of blue and white. The text is centered on the mirror's reflection.

Les leçons du passé,  
l'expérience du présent,  
la volonté d'avenir.

### 3. COMMENT DEVENIR FORMATEUR ET/OU EXAMINATEUR ?

La particularité du système de formation à l'IFAPME est, outre l'alternance, le fait que les formateurs et examinateurs du Centre de votre/vos apprenant(s) sont des professionnels en activité et non des enseignants. Ce système permet à l'IFAPME de s'assurer que le contenu des cours mais aussi la justesse des messages transmis sont toujours en parfaite adéquation avec le monde professionnel.

#### Quelle différence entre ces formateurs ou examinateurs et vous ?

Une seule : avoir fait le pas de rejoindre l'équipe d'un Centre de formation et d'y proposer sa candidature en temps que formateur ou examinateur.

Si vous entrez dans les conditions, vous serez alors pris en main par le formateur principal qui vous guidera vers cette nouvelle tâche, des outils didactiques seront mis à votre disposition et le cas échéant une formation pédagogique vous sera proposée.

Selon votre choix, de quelques heures par année à un maximum de 600 heures par an, vous participerez ainsi à la formation des apprenants et à la pérennisation de notre système de formation.

#### Intéressé par ce nouveau challenge ?

**N'hésitez pas à contacter le Centre IFAPME de votre région. > > >**

## LE RÉSEAU IFAPME DES CENTRES DE FORMATION

### LE CENTRE IFAPME À ARLON

#### FORMATION PME LUXEMBOURG

10, Avenue Général Patton  
6700 Arlon  
Téléphone : 063 22 74 19

### LE CENTRE IFAPME À BRAINE-LE-COMTE

#### CENTRE DE FORMATION M.B.C.

10a, chemin du Pont - 7090 Braine-Le-Comte  
Téléphone : 067 33 36 08  
Site Internet : [www.centrembc.be](http://www.centrembc.be)

### LE CENTRE IFAPME À CHARLEROI

#### CENTRE PME-FORMATION

Warmonceau - 6000 Charleroi  
Téléphone : 071 28 10 00  
Site Internet : [www.centrepme.be](http://www.centrepme.be)

### LE CENTRE IFAPME À DINANT

#### CENTRE DE FORMATION PME DE DINANT

61, rue Fétis - 5500 Bouvignes  
Téléphone : 082 21 35 80  
Site Internet : [www.cfpmedinant.be](http://www.cfpmedinant.be)

### LE CENTRE IFAPME À GEMBLoux / LES ISNES

#### FORMATPME / Parc scientifique Créalys

66, rue Saucin - 5032 Gembloux  
Téléphone : 081 58 53 63  
Site Internet : [www.formatpme.be](http://www.formatpme.be)

### LE CENTRE IFAPME À LA LOUVIÈRE

#### CENTRE DE FORMATION M.B.C.

1, rue des Boulonneries - 7100 La Louvière  
Téléphone : 064 31 13 90  
Site Internet : [www.centrembc.be](http://www.centrembc.be)

### LE CENTRE IFAPME À LIBRAMONT

#### FORMATION PME LUXEMBOURG

32, rue de la Scierie - 6800 Libramont  
Téléphone : 061 22 33 36

### LE CENTRE IFAPME À LIÈGE

#### FORMATION PME LIÈGE ("Château Massart")

70, rue du Château Massart - 4000 Liège  
Téléphone : 04 229 84 00 / ou 10  
Site internet : [www.formation-pme.be](http://www.formation-pme.be)

### LE CENTRE IFAPME À MONS

#### CENTRE DE FORMATION M.B.C.

Ch. de Binche 1, Impasse Desmet - 7000 Mons  
Téléphone : 065 33 68 86  
Site Internet : [www.centrembc.be](http://www.centrembc.be)

### LE CENTRE IFAPME À NAMUR

#### FORMATPME

69, rue Henri Lemaître - 5000 Namur  
Téléphone : 081 74 32 14  
Site Internet : [www.formatpme.be](http://www.formatpme.be)

### LE CENTRE IFAPME À Tournai

#### FOCLAM - FORMATION PME & Tpe

132, rue G. Charlier - 7500 Tournai  
Téléphone : 069 89 11 11  
Site Internet : [www.foclam.be](http://www.foclam.be)

### LE CENTRE IFAPME À VERVIERS

#### FORMATION PME VERVIERS

37, Rue de Limbourg - 4800 Verviers  
Téléphone : 087 32 54 62 / ou 68  
Site Internet : [www.cfpme-verviers.be](http://www.cfpme-verviers.be)

### LE CENTRE IFAPME À VILLERS-LE-BOUILLET

#### FORMATION PME HUY-WAREMME

101, rue de Waremme - 4530 Villers-le-Bouillet  
Téléphone : 085 27 13 40  
Site internet : [www.formation-pme.be](http://www.formation-pme.be)

### LE CENTRE IFAPME À WAVRE / LIMAL

#### FORMATPME

7, rue Charles Jaumotte - 1300 Wavre  
Téléphone : 010 41 95 82  
Site Internet : [www.formatpme.be](http://www.formatpme.be)

## 4. LE DÉLÉGUÉ À LA TUTELLE IFAPME, VOTRE PARTENAIRE DANS LA FORMATION DES APPRENANTS

Le délégué à la tutelle est l'interface entre le Centre de formation et vous.

Il assure deux missions essentielles :

- l'accompagnement et l'encadrement de l'apprenant pendant tout son parcours de formation, depuis l'accueil jusqu'à son terme
- l'encadrement de la formation en entreprise

Le délégué à la tutelle et vous êtes partenaires dans la progression de l'apprenant.

Si vous avez une question à poser, le délégué à la tutelle est la personne de contact qui pourra vous aider, notamment lors de ses visites.

**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre délégué à la tutelle :**

DIRECTION TERRITORIALE DE NAMUR

**Service de Namur** (Rue Henri Lemaître, 69 – 5000 Namur – 081/71.60.60)

**Service du Brabant Wallon** (Avenue de la Station, 17 – 1300 Limal – 010/42.02.02)

**Service de Dinant** (Rue Fétis, 63 C – Site Remacle – 5500 Bouvignes – 082/21.38.21)

**Service du Luxembourg** (Rue de la Scierie, 15 – 6800 Libramont – 061/23.95.01)

DIRECTION TERRITORIALE DE LIÈGE

**Service de Huy** (Avenue des Ardennes, 7/2 – 4500 Huy – 085/27.42.42)

**Service de Liège** (AutoFORM Rue Saint-Nicolas, 68 – 4000 Liège – 04/229.99.80)

**Service de Verviers** (Rue de la Cité, 2 – 4800 Verviers – 087/32.40.40)

DIRECTION TERRITORIALE DU HAINAUT

**Service de Charleroi** (rue Léopold, 19 – 6000 Charleroi – 071/27 02 00)

**Service de Mons** (Chaussée de Binche, 101 D/ bloc C – 3<sup>e</sup> étage – 7000 Mons – 065/39 88 40)

**Service de Tournai** (Boulevard Delwart, 12 – 7500 Tournai – 069/45 22 40)



La clé du succès  
tient à l'acte de démarrer.





La reconnaissance sectorielle dans le secteur Automobile a été mise en place pour identifier le niveau réel des apprenants et mieux cerner leurs difficultés éventuelles. Cela a permis de mettre en place des actions permettant aux apprenants d'acquérir toutes les compétences nécessaires à l'exercice du métier choisi et tel que défini par les professionnels du secteur. C'est donc une garantie pour vous, employeur, que l'apprenant a bel et bien acquis les compétences nécessaires à l'exercice de sa profession. Un atout pour faciliter vos embauches !

#### IFAPME

0800 90 133 (numéro vert)

Place Albert 1er, 31 – 6000 Charleroi

e-mail : [ifapme@ifapme.be](mailto:ifapme@ifapme.be)

[www.ifapme.be](http://www.ifapme.be)

#### EDUCAM

02 778 63 30 (numéro général)

Avenue Jules Bordet, 164– 1140 Evere

e-mail : [info@educam.be](mailto:info@educam.be)

[www.educam.be](http://www.educam.be)